

## ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU MORMONT

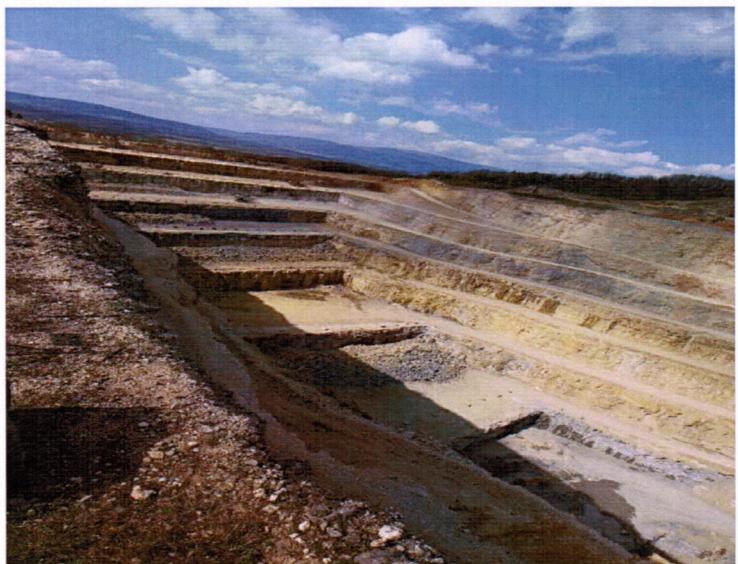
### Réponse à l'article « Du ciment à Eclépens ? Pourquoi ?

Photo de la carrière d'Eclépens du 4 avril 2017

**En préambule de ce qui suit, la Municipalité tient à préciser que cet article n'engage que l'ASM et ne cautionne pas certaines fausses allégations qui figurent dans celui-ci. La Municipalité, quant à elle, autorise sa publication par souci d'équité, mais conserve néanmoins sa position quant à sa mission de promouvoir et d'aider au développement les industries sises sur la commune d'Eclépens.**

**Pour rappel, et ceci dans l'idée de M. Pignat, son article paru dans l'Eclépanais N° 7 de juin 2016, voulait uniquement retracer l'histoire de l'entreprise Holcim, et non pas chercher à recevoir des réponses.**

Dans son article, paru dans l'Eclépanais no 7 de juin 2016, Monsieur Pignat retrace l'histoire de la cimenterie. Il termine par trois questions : « La décision de 1951 n'était-elle pas justifiée ? Et si l'exploitation s'arrêtait ? Pour ... quoi ? » Si l'auteur termine par des questions, c'est sans doute qu'il souhaite que quelqu'un y réponde ! Merci donc à un ancien directeur de la cimenterie de tenter d'ouvrir le débat en offrant la possibilité de s'exprimer à des personnes qui n'ont pas une vision du futur semblable à la sienne et merci aussi à la Municipalité de permettre à l'Association pour la Sauvegarde du Mormont (ASM) de répondre à ces questions en donnant son point de vue.



Une précision au préalable : les membres de l'ASM veulent sauver ce qui reste du Mormont. Ils ne sont ainsi pas opposés à ce que la cimenterie poursuive son activité avec du calcaire venu d'ailleurs, transporté par voie ferroviaire. Cette solution n'est pas impossible, puisque 2 trains par jour suffiraient à assurer son approvisionnement en roche.

L'exploitation du Mormont est un sujet qui ne laisse pas indifférent. Selon de quel point de vue on se place, on est pour ou contre. Ce sujet divise la population et cet article atteindrait déjà son but si les personnes inconditionnelles de la poursuite de l'exploitation le lisent jusqu'au bout !

#### *La décision de 1951 était-elle justifiée ?*

Sur le passé, nous n'avons pas prise : nous ne pouvons qu'avoir une certaine nostalgie de ce qui a été : une exploitation raisonnée et raisonnable (100'000 tonnes en 1953, mais 800'000 tonnes aujourd'hui), des habitations construites pour les ouvriers, un directeur s'impliquant dans la vie locale, le siège de la société à Eclépens, des largesses dont toute la région a profité. Bien que farouchement combattue par les milieux scientifiques, la décision d'exploiter le calcaire du

Mormont, a eu l'aval des autorités de l'époque. Elle a apporté beaucoup d'avantages, à Eclépens surtout. Elle a contribué au développement de la localité, à alimenter la caisse communale tout en offrant aux contribuables un taux d'imposition attractif.

Si aujourd'hui la plupart de ces avantages ont disparu, il n'en reste pas moins que le ciment est un produit incontournable qui devrait être considéré comme très précieux, car il n'existe que par la destruction de l'environnement. Il ne devrait être utilisé que lorsqu'il n'y a pas d'autres alternatives. Comment justifier, par exemple, des routes cimentées, des énormes « chalets » en béton recouverts de bois, alors que la Suisse sous-exploite ses forêts ? Monsieur Pignat retrace l'évolution des matériaux de construction : la pierre, la chaux, le ciment. Cette liste n'est peut-être pas exhaustive...

*« Et si l'exploitation s'arrêtait ? Pour...quoi ?? »*

L'exploitation du Mormont s'arrêtera le jour où le calcaire restant ne pourra plus être exploité. C'est une certitude. La seule question est de définir quand tombera cette échéance. Et là les avis divergent.

Pour l'ASM, 2022 est la date limite ; elle correspond à l'extension accordée dans les années 2000. Sur le terrain, c'est le front actuel de la carrière. Pour...quoi voulons-nous voir l'exploitation s'arrêter ? Pour sauver le plateau de la Birette (qui ne produirait que 7 années de calcaire supplémentaire), pour que le Mormont éventré garde encore un minimum d'attrait, pour que le climat local ne soit pas davantage modifié par cette trouée gigantesque. En montant depuis La Sarraz, on peut voir des piquets couronnés de bleu qui marquent les limites de l'extension. Arrêtez-vous vers le premier jalon près du chemin et imaginez que vous êtes au bord d'un précipice de 70 mètres de profondeur, s'étendant, en largeur, sur 200 mètres (il y a aussi un autre piquet du côté d'Orny), et en longueur sur 1,5 kilomètre. De cet endroit, vous aurez bientôt une vue imprenable sur... la cimenterie. Et n'espérez pas voir ce fossé comblé : pour l'instant il n'en est plus question !

Les autorités cantonales ont accordé l'extension au plateau de la Birette jusqu'en 2029. Même si Holcim espère poursuivre au-delà de cette date limite, en attaquant la zone sommitale, la réalité des faits est différente : la zone protégée, classée à l'inventaire fédéral des paysages (IFP), ne sera jamais exploitée. Madame de Quattro, Conseillère d'Etat, ainsi que la grande majorité des Député(e)s l'ont encore affirmé l'été passé.

Ainsi, 5 ans ou 12 ans, c'est la durée restante pour exploiter le Mormont. Dans les deux cas de figure, c'est court. Le cimentier devrait commencer à se préoccuper de l'avenir de ses ouvriers travaillant à la carrière. Quant aux habitants, ils peuvent se réjouir : leurs habitations ont bientôt fini de se fissurer !

Dernières précisions : dans le cas où le plateau de la Birette serait exploité, nous revendiquons dans notre recours au Tribunal cantonal le maintien d'une arche de pierre, d'une centaine de mètres de large, située sur le front de l'exploitation actuelle. Ce passage maintiendrait un accès direct au sommet du Mormont depuis Eclépens, atténuerait l'impact visuel de l'excavation, permettrait aux animaux empruntant le « mauvais » côté, depuis La Sarraz, de rejoindre facilement le secteur boisé conduisant au pont spécialement construit pour eux, à grands frais, sur l'autoroute. Contactez-nous ou manifestez-vous auprès des autorités villageoises si vous adhérez à cette idée. Il nous arrive parfois de dire, des regrets dans la voix : « On aurait dû agir avant ! » Pour le Mormont, « avant », c'est maintenant.

Pour l'Association pour la Sauvegarde du Mormont :  
Alain Chanson, président - Daniel Rochat, secrétaire